

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Communautaire Les Schtroumpfs Inc.	Numéro de permis 1030001	Date d'inspection Le 26 octobre 2021	
Nom de l'établissement Garderie Communautaire Les Schtroumpfs Inc		Numéro de téléphone (506) 336-4538	
Adresse 203 avenue Loudun Shippagan NB E8S 1R6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en après midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Les dossiers des enfants sont complets.
- Les consentements dans le dossier des enfants sont tout complet.
- Les dossiers des incidents des enfants sont complets.
- Les médicaments sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants.

Pendant ma surveillance les enfants soient dormis ou commençaient à se réveiller. Les enfants sont calmes ainsi que les éducatrices.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 26 octobre 2021

Date

original signé par
Cindy Lanteigne-Chiasson

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 26 octobre 2021

Date